

Signature du Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes Vendeuivre-Soulaines 2023-2027

06 décembre 2022

Dossier de presse



Sommaire

Communiqué de synthèse	3
Une gouvernance animée, des partenaires impliqués	4
Les axes stratégiques	5
Axe stratégique 1 : Améliorer le parcours de soin des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale	5
Axe stratégique 2 : Renforcer l’offre de prévention à destination des populations	6
Axe stratégique 3 : Améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap.....	6
Axe transversal : Animation du dispositif CLS	7

Contacts presse

ARS : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Communauté de Communes :
dev.territoire@ccvendevresoulaines.fr

Communiqué de synthèse

Philippe DALLEMAGNE, Président de la Communauté de Communes Vendeuvre-Soulaines, Sandrine PIROUE, Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Barthélemy CHAMPANHET, Sous-Préfet de Bar sur Aube, ainsi que l'ensemble des partenaires ont signé, ce mardi 06 décembre 2022, le Contrat Local de Santé (CLS) de Vendeuvre-Soulaines 2023-2027. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions de santé, répondant aux besoins des habitants de Vendeuvre-Soulaines.

Ce contrat est le 5ème contrat local de santé du département, après la signature des CLS de la ville de Romilly sur Seine (2015) et renouvelé en 2019, les communautés de communes de Troyes Champagne Métropole (2018), d'Arcis Mailly Ramerupt (2021), Forêts Lacs Terres en Champagne (2021). Ce sont ainsi aujourd'hui 69% de la population auboise qui est couverte par un CLS.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes Vendeuvre-Soulaines s'engage encore davantage en matière de santé pour la population de son territoire en signant le CLS de Vendeuvre-Soulaines 2023 – 2027.

Fruit d'un engagement fort entre l'ARS Grand Est et la Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines, pilotes de la démarche, le CLS a été lancé il y a plus d'un an, le 3 mars 2021, pour définir et mettre en œuvre une politique locale de santé adaptée aux besoins du territoire. La démarche a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs en santé, les professionnels de terrain évoluant auprès des publics, les usagers, les élus, les institutions et les associations pour définir et co-construire ensemble un programme d'actions répondant à des besoins et des objectifs clairement identifiés.

Ce CLS permet le développement de nouveaux partenariats en santé sur la Communauté de communes. Il engage ainsi 14 signataires :

- la Communauté de Communes Vendeuvre-Soulaines
- l'ARS Grand Est
- la Préfecture de l'Aube
- la Région Grand Est
- le Département de l'Aube
- l'Education Nationale
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube
- la Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne
- la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube
- les Hôpitaux Champagne Sud
- le Conseil de l'Ordre des Médecins
- le Conseil de l'Ordre des infirmiers 10/52
- l'Association du Vendeuvrois des Professionnels de santé
- la Fédération ADMR de l'Aube.

De plus, une trentaine de partenaires participe également à la bonne mise en œuvre opérationnelle et /ou financière du programme d'actions.

Sur la base d'un diagnostic local de santé, des axes d'action stratégiques ont été définis.

Une gouvernance animée, des partenaires impliqués

Afin de répondre aux enjeux de santé sur le territoire de la Communauté de communes de Vendeuivre-Soulaines, l'ensemble des signataires a souhaité s'inscrire dans les travaux de préparation de ce CLS, présents pour matérialiser leur engagement.

Les 14 signataires se sont impliqués dans la gouvernance animée et installée depuis 2021 : réunions partenariales et Comités de Pilotage (COPIL) avec une vingtaine de membres présents, et des groupes de travail thématiques avec 50 partenaires mobilisés.

Ils sont parties prenantes dans l'élaboration et le développement d'actions et les moyens à mettre à disposition. Certains sont pilotes d'actions : Communauté de communes, Association du Vendeuvrois des Professionnels de santé, Education Nationale, HCS

Leur implication permet de renforcer les partenariats, d'en développer de nouveaux afin de consolider la dynamique territoriale locale.

Le CLS constitue par ailleurs une opportunité pour une meilleure articulation avec les politiques de l'Etat, la politique santé à l'échelon de l'intercommunalité et des partenaires dans des logiques de cohérence, de coordination et de décloisonnement.

Les axes stratégiques

Sur la base d'un diagnostic local de santé, les élus de la collectivité ont souhaité engager une démarche de CLS pour permettre de répondre aux différents enjeux de santé identifiés sur le territoire. Ainsi, 3 grandes priorités ont été déterminées :

3 axes stratégiques | 23 actions

Axe stratégique 1 : Améliorer le parcours de soin des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale

Une attention particulière est donnée par la communauté de communes, l'ARS et la CPAM pour renforcer l'attractivité du territoire en communiquant auprès des futurs professionnels de santé sur les atouts du territoire et en les accompagnant dans leur installation.

Quelques exemples d'actions phares :

Fiche Action 1.1 - Renforcer l'attractivité du territoire à destination des professionnels de santé – Action portée par la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines

- ➔ Valoriser l'accompagnement de la communauté de communes et des partenaires institutionnels (CPAM et ARS) sur l'installation de nouveaux professionnels de santé
- ➔ Développer des outils pour renforcer l'information des futurs professionnels de santé sur les éléments d'attractivité du territoire

Fiche Action 1.2 - Développer une offre de télémédecine sur le territoire – Action portée par l'Association de Vendeuvre des Professionnels de Santé

- ➔ Renforcer l'offre de soins sur le territoire en faveur des habitants et des publics vulnérables en lien avec la feuille de route régionale « télémédecine Grand Est » portée par PULSY

Fiche Action 1.3 : Elaboration d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient AVC – Action portée par l'Association de Vendeuvre des Professionnels de Santé

- ➔ Accompagner les professionnels de santé dans la labellisation d'un programme ETP AVC en lien avec l'espace ressource Grand Est

Axe stratégique 2 : Renforcer l'offre de prévention à destination des populations

Cet axe a vocation à développer les offres de prévention dans le but d'éviter ou de réduire l'apparition, le développement et la gravité des accidents, maladies et handicaps, pouvant toucher la population. Les professionnels de santé de l'Association du Vendevrois des Professionnels de santé souhaitent également mettre en œuvre une action autour du repérage et de la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences intrafamiliales.

Quelques exemples d'actions phares :

Fiche Action 2.1 - Repérage et prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences conjugales intrafamiliales – Action portée par l'Association du Vendevrois des Professionnels de santé

- Développer des outils et former les professionnels de santé au repérage de violences intrafamiliales en lien avec le protocole départemental PEC des victimes de violence

Fiche Action 2.7 - Expérimenter une action de vaccination en milieu scolaire – Action portée par le Collège de Vendevre

- Renforcer la couverture de vaccination du territoire et proposer la vaccination HPV dans le cadre d'une expérimentation HPV

Fiche Action 2.9 - Action de prévention des addictions UNPLUGGED – Action portée par le Collège de Vendevre

- Mise en œuvre un programme probant de prévention des addictions au collège en partenariat avec OPELIA ALT10

Axe stratégique 3 : Améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap

Quelques exemples d'actions phares :

Fiche Action 3.1 Prévention épuisement des aidants : Cafés des aidants et programme de sophrologie – ADMR

- Développer un programme d'actions et d'information à destination des aidants sur le territoire

Fiche Action 3.6 - Proposer des rencontres et des activités au sein du FAM de l'ADRET – FAM de l'ADRET

- Ouvrir le FAM auprès de différents publics du secteur pour améliorer les échanges, communiquer autour des pratiques et du handicap afin d'apporter un regard différent

Axe transversal : Animation du dispositif CLS

Enfin, une priorité transversale vient compléter ce programme d'action : il s'agit de développer la communication et l'interconnaissance des acteurs afin de renforcer le travail en complémentarité sur le territoire. La coordination des acteurs de territoire est un enjeu essentiel afin d'articuler les actions de chacun et œuvrer de manière coordonnée en faveur de la santé des habitants du territoire.

L'ensemble des actions sont à retrouver dans le document joint. Le CLS sera mis en ligne à l'issue de la signature sur le site internet de l'ARS Grand Est, dans la rubrique : Accueil Politique de santé > Le Projet Régional de Santé Grand Est (PRS) > Les Contrats locaux de santé (CLS) : améliorer la santé de la population, ainsi que sur le site internet de la CCVS : www.ccvendeuvresoulaines.fr > Santé/Solidarité .

